Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601071-20251219-DLB_24_17122025-DE

DEPARTEMENT
D U M O R B I H A N
_____arrondissement
de Lorient_____
MAIRIE de
LARMOR-PLAGE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
10 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le dix sept décembre à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Procurations : 5
- Absents : 2
- Votants : 27

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS : M. VALTON, Mme JAFFRÉ, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORIQUET, Mme GUYADER, M. JOLIVET, Mme CÉLO, M. GUILLEROT, M. FLATRÈS, Mme SAMZUN, M. LE PORS, M. DU CHOUCHET, Mme LE TEUFF-LE DARZ, Mme ROUSSET, M. LE COUSTUMER, Mme GIANNI, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR : M. SUPLY à M. DU CHOUCHET, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, M. COLIN à M. VALTON, M. RUBIANO à Mme ROUSSET, Mme JEFFROY à Mme GIANNI.

ÉTAIENT ABSENTS : M. KERYHUEL, Mme ROBIC.

Mme Réjine LE NORMAND est désignée en qualité de secrétaire de séance.

N°2025-24 • Cession de parcelle communale sise rue Dominique Ingres

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande d'une riveraine d'acquérir une partie du domaine public communal rue Dominique Ingres, correspondant à 119 m², à l'Ouest de sa parcelle, située rue Claude Monet.

Cette personne a fait connaître son souhait d'acquérir cet espace de 119 m² au prix de 330 euros/m2 pour un montant de 39 270 euros. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Vu la délibération de désaffectation et de déclassement du 3 juillet 2024 ;
Vu le plan de division du géomètre-expert cabinet NICOLAS Associés
Vu l'avis du service des Domaines en date du 25/02/2025,
Vu l'accord de l'acquéreur en date du 05/06/2025,
Vu l'avis de la commission travaux du 24/11/2025,
Vu l'avis du bureau municipal du 02/12/2025,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la vente de la parcelle en question au futur acquéreur
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette cession, étude Notaire Conseil Océan à Ploemeur, Maître REVERDY-REDO.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à L'UNANIMITÉ.

LE REGISTRE DUMENT SIGNÉ,
Pour extrait certifié conforme
LARMOR-PLAGE, le 19 décembre 2025
LE MAIRE
Patrice VALTON